

CONVOCAATION A une réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Vous êtes conviés à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Vendredi 5 juin 2026
À 8 heures
Salle du conseil municipal / Hôtel de Ville**

Par la circulaire n°E-2026-19 du 11 mai 2026, la Préfecture du Rhône indique la nécessité de convoquer les conseillers municipaux, le 05 juin prochain, pour procéder à la désignation des délégués et suppléants des communes pour les élections sénatoriales. Ces dernières se tiendront le dimanche 27 septembre 2026.

Aussi, la réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 05 juin 2026, en mairie, dans la salle du conseil municipal.

Vous trouverez en pièce jointe :

- La circulaire n°E-2026-19 du 11 mai 2026 « Elections sanatoriales 2026 – Réunion des conseils municipaux du 05/06/26 pour la désignation des délégués et suppléants ».
- Le décret n°2026-301 du 21/04/26 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.
- La circulaire ministérielle n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués du conseil municipal.
- L'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 relatif au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27/09/26, et son annexe.

Elma SOURD
Maire

